

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 23/02/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Lionel MEYER, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Création d'un poste de chargé(e) de mission promotion et développement culturels

N° DCM_017_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Organisation et Fonctionnement des services de la commune
Service instructeur : Direction des Ressources Humaines
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

Il est proposé la création d'un poste de chargé(e) de mission promotion et développement culturels auprès de la Bibliothèque – Ville d'art et d'histoire et des Tanzmatten.

1- Mutualisation des moyens

Cette évolution de l'organisation s'appuie sur un besoin partagé par les deux établissements de redynamiser leur stratégie de développement, d'impacter leur fréquentation et de capter de nouvelles ressources financières.

Il s'agit d'une part, pour la Bibliothèque Humaniste – Ville d'art et d'histoire, de relancer la fréquentation touristique dans le contexte post-Covid et, d'autre part, pour les Tanzmatten, de développer de nouveaux partenariats et d'adapter la stratégie de communication afin d'identifier de nouveaux publics.

Cette création de poste a vocation à générer des recettes nouvelles, l'idée étant de tendre vers l'autofinancement ; étant précisé qu'elle émerge sur le budget principal et qu'elle donnera lieu à remboursement (respectivement à hauteur de 50% et 50%) depuis les budgets annexes BH-VAH et Tanzmatten.

2- Création de poste

Il est proposé de créer un poste de Chargé(e) de mission promotion et développement culturels, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat B) et rattaché à l'emploi de chargé(e) de communication (groupe de fonctions BG3).

Ce poste sera placé sous l'autorité hiérarchique de la responsable BH-VAH et sous le rattachement fonctionnel du directeur des Tanzmatten.

Les missions visées sont les suivantes :

- Développement du mécénat, de la location d'espaces et autres ressources propres,
- Participation à l'élaboration de la stratégie de communication, au suivi et à la mise en œuvre des actions de communication, en lien étroit avec le service Communication,
- Recherche de nouveaux publics pour les activités culturelles et touristiques proposées,
- Participation à la réalisation et à la diffusion d'outils de communication pour les Tanzmatten.

3- Organisation en termes de temps de travail

Le poste créé relève d'un temps de travail annualisé, sur une base de 39 heures de travail hebdomadaire, avec une répartition de l'activité prenant en compte le fonctionnement de chaque structure.

Aussi une organisation de travail répartie comme suit est proposée :

- 2 jours à la BH et 3 jours aux Tanzmatten d'avril à septembre,
- 3 jours à la BH et 2 jours aux Tanzmatten d'octobre à mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU *Le Code Général de la Fonction Publique.*

VU *Les inscriptions prévues au budget.*

VU *L'avis favorable des représentants de la collectivité et des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 30 janvier 2023.*

DECIDE La mise en œuvre du projet de redynamisation de la stratégie de développement de la Bibliothèque Humaniste – Ville d'art et d'histoire et des Tanzmatten.

APPROUVE La création d'un poste de Chargé de mission promotion et développement culturels, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

APPROUVE L'adaptation en conséquence du Tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Geneviève MULLER-STEIN